

#Simplification

**DU NOUVEAU
POUR MES DÉMARCHES !**

le certificat d'immatriculation

JE LE DEMANDE SUR INTERNET !



Pour effectuer une démarche en ligne, je dois créer au préalable un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés*. Je dois conserver les identifiants qui me seront attribués pour la suite de ma demande.

ÉTAPE 1 : JE CLIQUE SUR LE BOUTON "MON ESPACE"

situé en haut à droite de l'entête du site
J'accède alors à la page de création de compte.

ÉTAPE 2 : JE CRÉE MON PROFIL

Je choisis le profil "Particulier" parmi les choix de la liste déroulante.

Je complète les différents champs du formulaire d'inscription :
nom de naissance, prénom, adresse mail

Je recopie le code de sécurité et j'accepte les conditions générales avant de cliquer sur "Créer mon compte".



ÉTAPE 3 : J'ACTIVE MON PROFIL

Un courrier électronique intitulé **"Site ANTS : confirmez votre compte"** m'est envoyé.

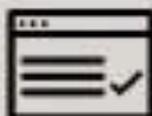
Je dois cliquer sur le lien dans le mail pour activer mon compte.



ÉTAPE 4 : JE FINALISE MON PROFIL

Sur la page **"Vous y êtes presque"**, je définis moi-même mon mot de passe et ma question secrète, et je renseigne les derniers éléments me concernant.

C'est prêt ! Je peux maintenant accéder à l'ensemble des services en ligne.



Je conserve bien mes codes d'accès pour ma prochaine connexion ou une autre démarche en ligne.

* Je peux aussi utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier ma connexion aux différents services en ligne

www.demarches.interieur.gouv.fr

IMMATRICULATION
MES DÉMARCHES
à portée de clic!